



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023_004-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-004

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 27/01/2023	
<u>Date d'affichage</u> 27/01/2023	

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné procuration à Mme ROBERT Laetitia
Mme DERYCKE Mireille a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. WOSINSKI André Michel a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE SUR LE CAPTAGE REYNAUD

Vu le Code Général des Commandes Publiques,

Le Maire expose que le captage originel de la source Reynaud s'est effondré suite à un mouvement de terrain et nécessite aujourd'hui, des travaux d'optimisation. Cette source n'est plus captée qu'à 30 %.

Il convient donc de remédier à cet état de fait surtout quand l'on constate l'épisode de sécheresse connu cet été qui a contraint la commune à restreindre la consommation d'eau pour les besoins domestiques de certains habitants impactés par ce dysfonctionnement.

Un appel d'offres a été lancé. Quatre candidats ont répondu. Les offres déposées s'échelonnent de 5 708.00 € HT à 9 225.00 € HT.

Après examen des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le bureau d'étude COHERENCE – 29 place Pierre Bonnet à Gresy sur Isère en raison de sa valeur technique et dont l'offre s'élève à 5 708.00 € HT – 6 849.60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'attribution du marché d'étude hydrogéologique du captage Reynaud au bureau d'études COHERENCE
- Autorise le Maire à signer le marché
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

...

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023_004-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruit'.

Daniel RUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier'.